



Certes, les chiffres ne sont pas les mêmes : Montmartre ne compte que 32.000 habitants environ (contre 50.000 à Venise), et ne reçoit « que » 12 à 15 millions de touristes par an (30 millions pour Venise). Mais se heurte aux mêmes problèmes, comme l'illustre la photo ci-contre. Devrions-nous envisager, peut-être à titre expérimental, des solutions analogues ? Dites-nous ce que vous en pensez.

Le surtourisme aura-t-il raison du principe de libre circulation ? À Venise, cité lacustre classée au patrimoine mondial depuis 1987, mais sous la menace d'un déclassement par l'Unesco en raison du péril touristique, les autorités municipales ont dégainé une mesure inédite – qui s'ajoute à l'interdiction de tout nouveau commerce de souvenirs low-cost aux abords de la place Saint-Marc et des paquebots de croisière dans la lagune : la réservation à la journée pour les visiteurs souhaitant arpenter le centre historique de la Sérénissime.

Ce dispositif, d'abord expérimental et facultatif, vise à réguler « dans les semaines à venir » les flots de touristes, revenus ce printemps à leur débit pré-pandémique – plus de 100.000 nuitées par jour et 40.000 visiteurs journaliers le seul week-end de Pâques selon l'adjoint au tourisme, Simone Venturini. Obligatoire à compter de 2023, cette réservation sera également rendue payante, entre 3 et 10 euros l'entrée selon l'affluence, tribut dont ceux qui passent la nuit à l'hôtel (ou dans un Airbnb) seront exemptés car ils règlent déjà une taxe de séjour. «Ce sera le premier système au monde où une capitale régionale et non un site archéologique ou un parc naturel essaye de réguler l'accès à la ville, et c'est donc très compliqué», a justifié l' élu local.

Avec une telle disposition, Venise, victime de son succès depuis les années 80, devient la première ville habitée (50 000 habitants environ) à soumettre à l'impôt le libre accès à son cœur pour les non-résidents. Jusque-là, seuls des parcs régionaux ou nationaux ou des sites patrimoniaux limitaient leur entrée – en France, par exemple, dans les Bouches-du-Rhône, le Parc national des Calanques qui est situé en partie dans une zone urbaine, va lui aussi expérimenter la réservation obligatoire cet été contre la surfréquentation de son littoral très instagrammable. Qu'une ville, encore bien vivante malgré son caractère de plus en plus muséal, fasse une entorse à la liberté totale de se déplacer, démontre l'impasse à laquelle conduisent les politiques de développement économique uniquement centrées autour du tourisme (et parfois sans réelle stratégie). En premier lieu pour leurs habitants qui ont vu les loyers augmenter ou les commerces de proximité disparaître. Il était temps de réguler, mais le prix à payer n'en est pas moins triste.

Libération
Florian Bardou
30 avril 2022